

ANNEXE 2 - GRILLES DE SPÉCIFICATIONS

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Source d'eau potable
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5	7.5		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Site d'industrie extractive	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale		X	X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	10	10	10		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile	X				
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4,5				
Arrière	4				
Latérales	1,5/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X ⁽¹⁾				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2 ⁽²⁾				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 2 matériaux de revêtement extérieur et le déclin de vinyle y est interdit.
Le toit doit obligatoirement comporter 4 versants.
<u>Gestion des eaux pluviales</u>
Aucune conduite pluviale ne doit être raccordée aux conduites de la ville, à l'exception d'une conduite drainant des semelles d'une fondation et/ou un drain de plancher de sous-sol ou vide sanitaire.
Aucune eau pluviale ne doit être dirigée vers les conduites ou infrastructures (rue, caniveaux, fossé, puisard, etc.) de la ville à l'exception de l'eau pluviale d'une aire de stationnement et/ou allée de circulation autorisée d'une superficie maximale de 100 m ² .
Toute eau pluviale de toiture, d'aire de stationnement excédentaire et de terrain (surface ou souterraine) d'un emplacement devra être dirigée vers un système d'infiltration situé à l'intérieur de l'emplacement.
(1) Maximum de 6 logements
(2) La hauteur de la résidence ne doit pas excéder 9,75 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale		X	X		
R3 - Trifamiliale			X		
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X ⁽¹⁾				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	8				
Latérales	(2)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 8 logements
(2) <u>Marges latérales</u>
Les marges sont de 4/4 lorsque la résidence comporte 2 étages et moins.
Les marges sont de 6/6 lorsque la résidence comporte 3 étages.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 10 chambres

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4			
Arrière	8	10			
Latérales	⁽⁴⁾	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES
(1) Maximum de 4 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 10 chambres
(4) <u>Marges latérales</u>
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.
Pour un terrain avec une ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4			
Arrière	8	10			
Latérales	⁽⁴⁾	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Maximum de 4 logements	
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.	
(3) Maximum de 10 chambres	
(4) <u>Marges latérales</u>	
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.	
Pour un terrain avec une ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale	X	X			
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire			X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
R8 - Maison de chambres			X ⁽³⁾		
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4	4		
Arrière	8	8	10		
Latérales	⁽⁴⁾	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Maximum de 4 logements	
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.	
(3) Maximum de 10 chambres	
(4) <u>Marges latérales</u>	
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.	
Pour un terrain avec une ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale		X			
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	X
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire			X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
R8 - Maison de chambres			X ⁽³⁾		
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux			(5)		
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4	4		
Arrière	8	8	8		
Latérales	(4)	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Maximum de 6 logements	
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 12 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.	
(3) Maximum de 12 chambres	
(4) <u>Marges latérales</u>	
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.	
Pour un terrain avec une ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.	
(5) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
62422 - Services communautaires d'hébergement	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux		(5)			
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	(4)	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 6 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 12 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 12 chambres
(4) <u>Marges latérales</u> L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m. Pour un terrain avec une ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.
(5) <u>Usage spécifiquement autorisé</u> 62422 - Services communautaires d'hébergement

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6				
Arrière	8				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	(1)				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
62441 - Services de garderie

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X ⁽¹⁾				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 6 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale			X		
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7,5	7,5	7,5		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6				
Arrière	8				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur, ce pourcentage pourra être réduit à 25 % dans le cas où elle est pourvue de décrochés et/ou lucarnes. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée.
<u>Garage attenant</u>
La largeur de la façade du garage attenant doit occuper un maximum de 30 % de la largeur de la façade principale de la résidence.
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.
<u>Hauteur de la résidence</u>
La hauteur de la résidence doit être comprise entre 7,6 m et 11 m.

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	4,5/4,5	0/4,5			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur, ce pourcentage pourra être réduit à 25 % dans le cas où elle est pourvue de décrochés et/ou lucarnes. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée. Dans le cas de résidences jumelées, la maçonnerie est calculée selon le cumul des deux façades principales.
<u>Garage attenant</u>
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.
<u>Hauteur de la résidence</u>
La hauteur de la résidence doit être comprise entre 7,6 m et 11 m.

MODIFICATIONS					
Règlement 1991-26 (2026-05-22)					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives		(2)			
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé		X			
Jumelé					
Contigu	X				
MARGES					
Avant	6	9			
Arrière	8	8			
Latérales	0/6 ⁽¹⁾	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur, ce pourcentage pourra être réduit à 25 % dans le cas où elle est pourvue de décrochés et/ou lucarnes. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée.
<u>Garage attenant</u>
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.
(1) <u>Marges latérales</u>
Ces marges s'appliquent aux résidences localisées aux extrémités de la contiguïté, pour celles se localisant au centre, des marges de 0/0 sont applicables.
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
71393 - Marinas

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	4/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2 ⁽¹⁾	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale et secondaire de la résidence doivent comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée. Dans le cas de résidences jumelées, la maçonnerie est calculée selon le cumul des deux façades principales.
Pour un terrain d'angle, la façade secondaire doit comporter au minimum 50 % de la fenestration de la façade principale.
<u>Garage attenant</u>
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.
<u>Hauteur de la résidence</u>
La hauteur de la résidence doit être comprise entre 7,6 m et 11 m.
(1) Lorsque la résidence unifamiliale isolée comporte seulement 1 étage, la largeur de la résidence doit être de minimum 9 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	8				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	4				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
<u>Critères architecturaux</u>
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur, ce pourcentage pourra être réduit à 25 % dans le cas où elle est pourvue de décrochés et/ou lucarnes. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée.
<u>Garage attenant</u>
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service		(1)			
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	8			
Arrière	(2)	30			
Latérales	2/4	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1966-25 (2025-07-10)	

NOTES
Critères architecturaux
La façade principale de la résidence doit comporter un minimum de 50 % de maçonnerie comme revêtement extérieur, ce pourcentage pourra être réduit à 25 % dans le cas où elle est pourvue de décrochés et/ou lucarnes. De plus, aucune porte-patio ne peut y être installée.
Garage attenant
La largeur de la façade du garage attenant doit occuper un maximum de 40 % de la largeur de la façade principale de la résidence.
La façade du garage attenant doit obligatoirement former un décroché de la façade principale de la résidence d'un minimum de 0,6 m.
Hauteur de la résidence
La hauteur de la résidence doit être comprise entre 7,6 m et 11 m.
(1) Le centre de spa peut être autorisé via le <i>Règlement sur les usages conditionnels</i> .
(2) <u>Marge arrière</u>
La marge arrière donnant sur la rivière Mistassini est de 30 m.
La marge arrière donnant sur le lac des Frères est de 10 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	8				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale		X			
R4 - Multifamiliale			X ⁽¹⁾		
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire			X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
R8 - Maison de chambres			X ⁽³⁾		
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X	X		
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4,5	4,5	4,5		
Arrière	8	8	10		
Latérales	2/4	4/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 10 chambres

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	8				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale		X			
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	4,5	4,5	4,5		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	(1)				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) Usage spécifiquement autorisé	
62441 - Services de garderie	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile	X				
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4,5				
Arrière	4				
Latérales	1,5/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale			X		
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5	7.5		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X ⁽¹⁾				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale		X			
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5	7.5			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Système de traitement des eaux usées collectif	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale			X		
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X		X		
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6	6		
Arrière	8	8	8		
Latérales	2/4	0/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	8				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile	X				
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4,5				
Arrière	4				
Latérales	1,5/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Périmètre urbain
Résidences localisées à l'intérieur du périmètre urbain.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X	X			
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé		X			
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	8			
Latérales	2/4	0/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Périmètre urbain	
Résidences localisées à l'intérieur du périmètre urbain.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	8				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.75				

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	(1)				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux	(2)				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	2/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
81131 - Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
81311 - Organismes religieux

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
<u>Aires industrielles</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	(1)				
P2 - Santé et services sociaux	(2)				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
<u>Aires industrielles</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
913 - Administrations publiques locales, municipales et régionales	
(2) <u>Usages spécifiquement autorisés</u>	
62191 - Services d'ambulance	
6241 - Services individuels et familiaux	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde	(1)				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Usage spécifiquement autorisé	
332 - Fabrication de produits métalliques	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement	X				
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde	(1)				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux	(2)				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usages spécifiquement autorisés
321911 - Fabrication de fenêtres et portes en bois
326196 - Fabrication de portes et de fenêtres en plastique
332321 - Fabrications de portes et de fenêtres en métal
(2) Usage spécifiquement autorisé
81311 - Organismes religieux

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	(1)				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	(2)				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
Écran tampon	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 13 - Entreposage extérieur et écrans tampons.	
(1) Usages spécifiquement autorisés	
445131 - Dépanneurs	
457110 - Stations-services avec dépanneurs	
(2) Usage spécifiquement autorisé	
722512 - Établissements de restauration à service restreint	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	(1)				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	4/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
445131 - Dépanneurs

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	(1)				
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6				
Arrière	1				
Latérales	1/1				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
1) Usage spécifiquement autorisé
493 - Entreposage (exclusivement à l'intérieur et à l'exception de 49313 - Entreposage de produits agricoles et des établissements entreposant toutes substances présentant un niveau de risque important; incendie, pollution, sécurité publique, etc.);

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	(1)				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	(2)				
P2 - Santé et services sociaux	(3)				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS	
Règlement 1966-25 (2025-07-10)	

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Les industries légères peuvent être autorisées via le <i>Règlement sur les usages conditionnels</i> .
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
912 - Administrations publiques provinciales et territoriales
913 - Administrations publiques locales, municipales et régionales
(3) <u>Usages spécifiquement autorisés</u>
62191 - Services d'ambulance
6241 - Services individuels et familiaux

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement	X				
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4.5				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					
MODIFICATIONS					

NOTES	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Écran tampon	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 13 - Entreposage extérieur et écrans tampons.	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	(1)				
C2 - Commerce de service	(2)				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(3)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd	(4)				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	(5)				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(6)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	(7)				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	(8)				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	(9)				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES
Entreposage
L'entreposage extérieur ainsi que le stationnement des véhicules et des véhicules-outils appartenant à l'entreprise sont autorisés uniquement en cour arrière et dissimulés par un écran tampon.
(1) Les services et vente de produits reliés à l'agrotourisme peuvent être autorisés via le <i>Règlement sur les usages conditionnels</i> .
(2) Usages spécifiquement autorisés
48531 - Services de taxi 48532 - Services de limousine 81121 - Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision 81149 - Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers (à l'exception des établissements de réparation et d'entretien de bateaux de plaisance, de voiliers, de moteurs de bateaux, de motocyclettes et de véhicules tout-terrain (VTT) et motoneiges) 81231 - Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service 81232 - Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service) 81233 - Fourniture de linge et d'uniformes 81292 - Services de développement et de tirage de photos 81293 - Stationnements et garages
(3) Usages spécifiquement autorisés
512 - Industries du film et de l'enregistrement sonore (à l'exception des établissements de production à caractère pornographique) 513 - Édition 516 - Radiotélévision et fournisseurs de contenu 518 - Fournisseurs d'infrastructures informatiques, traitement de données, hébergement de données et services connexes; 51929 - Portails de recherche Web et tous les autres services d'information
(4) Usages spécifiquement autorisés
493 - Entreposage (exclusivement à l'intérieur et à l'exception de 49313 - Entreposage de produits agricoles et des établissements entreposant toutes substances présentant un niveau de risque important : incendie, pollution, sécurité publique, etc.) 56171 - Services d'extermination et de lutte antiparasitaire 81141 - Réparation et entretien d'appareils ménagers et de matériel de maison et de jardin 81142 - Rembourrage et réparation de meubles
(5) Usage spécifiquement autorisé
81119 - Autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles
(6) Usages spécifiquement autorisés
711 - Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (à l'exception des établissements offrant des spectacles érotiques) 71211 - Musées 71312 - Salles de jeux électroniques 71394 - Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique 71395 - Salles de quilles
(7) Usages spécifiquement autorisés
31212 - Brasseries 31213 - Vineries 31214 - Distilleries 56173 - Services d'aménagement paysager 56179 - Autres services relatifs aux bâtiments et aux logements
Les activités de transformation légère reliées à l'agrotourisme peuvent être autorisées via le <i>Règlement sur les usages conditionnels</i> .
(8) Usage spécifiquement autorisé
492 - Messageries et services de messagers
(9) Usage spécifiquement autorisé
11531 - Activités de soutien à la foresterie (à l'exception des activités nécessaires à l'aménagement et l'exploitation forestière)

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail		X			
C2 - Commerce de service		X			
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel		X			
C5 - Commerce d'hébergement		X			
C6 - Commerce de restauration		X			
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement		X			
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux		X			
P3 - Services religieux		X			
P4 - Activités culturelles		X			
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4			
Arrière	8	8			
Latérales	⁽⁴⁾	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 4 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 10 chambres
(4) <u>Marges latérales</u>
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.
Pour un terrain avec ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	X
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement	X				
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu	X				
MARGES					
Avant	0				
Arrière	0				
Latérales	0/0				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Stationnement	
Aucun nombre de cases de stationnement minimales n'est exigé dans la zone; Voir chapitre 14 - Stationnement.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	X
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service		X			
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel		X			
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement		X			
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux			X		
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles		X			
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X	X		
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4	4	4		
Arrière	6	8	8		
Latérales	⁽⁴⁾	4/4	4/4		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	3	4		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1962-25 (2025-07-10)	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Maximum de 4 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 10 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 10 chambres
(4) <u>Marges latérales</u>
L'une des marges doit être de minimum 1 m et la somme de 4 m.
Pour un terrain avec ruelle latérale, la marge par rapport à la ruelle doit être de minimum 4 m.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service	(1)				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	0				
Arrière	0				
Latérales	0/0				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
81293 - Stationnement et garages

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	4				
Arrière	6				
Latérales	2/4				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<p><u>Stationnement</u></p> <p>Aucun nombre de cases de stationnement minimales n'est exigé dans la zone; Voir chapitre 14 - Stationnement.</p>

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	X				
C2 - Commerce de service	X				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement	X				
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail		X			
C2 - Commerce de service		X			
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel		X			
C5 - Commerce d'hébergement		X			
C6 - Commerce de restauration		X			
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement		X			
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation		X			
P2 - Santé et services sociaux		X			
P3 - Services religieux		(4)			
P4 - Activités culturelles		X			
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	6			
Arrière	8	10			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Maximum de 6 logements
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 12 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.
(3) Maximum de 12 chambres
(4) Usage spécifiquement autorisé
81311 - Organismes religieux

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	X
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	X				
C5 - Commerce d'hébergement	X				
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	X				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	(1)				
Arrière	20				
Latérales	20/20				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	4				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES
(1) <u>Marque avant</u>
La marge avant donnant sur le boulevard Wallberg est de 150 m.
La marge avant donnant sur les autres voies de circulation est de 20 m.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale	X				
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement		X			
C6 - Commerce de restauration		X			
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives		X			
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	5	7			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<p>Nombre de bâtiments</p> <p>L'implantation de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain est autorisé.</p>

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale	X				
R3 - Trifamiliale	X				
R4 - Multifamiliale		X ⁽¹⁾			
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire		X ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾			
R8 - Maison de chambres		X ⁽³⁾			
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail		X			
C2 - Commerce de service		X			
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel		X			
C5 - Commerce d'hébergement		X			
C6 - Commerce de restauration		X			
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules		X			
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement		X			
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux		X			
P3 - Services religieux		(4)			
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	8			
Arrière	8	10			
Latérales	2/4	4/4			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	3			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Maximum de 6 logements	
(2) En présence de mixité de logements et chambres, un maximum de 12 chambres sont autorisées, incluant celles des logements.	
(3) Maximum de 12 chambres	
(4) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
81311 - Organismes religieux	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail		(1)			
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel		(2)			
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration		(3)			
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux		(4)			
P3 - Services religieux		(5)			
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	8			
Arrière	8	10			
Latérales	2/4	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>Usages spécifiquement autorisés</u>
445131 - Dépanneurs
457110 - Stations-services avec dépanneurs
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
813 - Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires
(3) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
722512 - Établissements de restauration à service restreint
(4) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
624 - Assistance sociale
(5) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
81311 - Organismes religieux

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Source d'eau potable	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X				
R2 - Bifamiliale		X			
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux			X		
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X	X		
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10	10		
Arrière	8	8	10		
Latérales	2/4	4/4	10/10		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux	(1)				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
81222 - Cimetières et crématoriums

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux	X				
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service	(1)				
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(2)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	4				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
81221 - Salons funéraires
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
813 - Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	8				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(1)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(2)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	7.5				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Usage spécifiquement autorisé	
813 - Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	
(2) Usage spécifiquement autorisé	
71394 - Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	X
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(1)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(2)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	(3)				
P3 - Services religieux	(4)				
P4 - Activités culturelles	X				
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
813 - Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
71394 - Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique	
(3) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
624 - Assistance sociale	
(4) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
81311 - Organismes religieux	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives	X				
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Immeubles présentant des nuisances
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Système de traitement des eaux usées collectif	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux	(1)				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	4				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
81311 - Organismes religieux

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
(Modifiée par les articles 4.2 et 5.8 du <i>Règlement 1967-25</i> ; voir la zone C-206)	

MODIFICATIONS	
<i>Règlement 1966-25 (2025-07-10)</i>	
<i>Règlement 1967-25 (2025-10-09)</i>	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif	X				
REC2 - Récréatif extensif	X				
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(1)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux	X				
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
71394 - Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	X				
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport		X			
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5	0.5			

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux	(1)				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
81222 - Cimetières et crématoriums

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Système de traitement des eaux usées collectif	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
Site d'industrie extractive	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	X				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	X				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X ⁽¹⁾				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Usage spécifiquement prohibé
11531 - Activités de soutien à la foresterie

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	(1)				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation	(2)				
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	8				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
Immeubles présentant des nuisances	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
484 - Transport par camion	
48849 - Autres activités de soutien au transport routier	
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
913 - Administrations publiques locales, municipales et régionales	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros	X				
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd	X				
C8 - Commerce axé sur les véhicules	X				
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X ⁽¹⁾				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication		(2)			
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES	
(1) Usage spécifiquement prohibé	
11531 - Activités de soutien à la foresterie	
(2) Usage spécifiquement autorisé	
484 - Transport par camion	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X ⁽¹⁾⁽²⁾				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
Site d'élimination des déchets et dépôts
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(2) Usage spécifiquement prohibé
11531 - Activités de soutien à la foresterie

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant					
Arrière					
Latérales					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal					
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(1)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(2)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	X				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
512 - Industries du film et de l'enregistrement sonore (exclusivement les établissements de production à caractère pornographique)
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
711 - Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (exclusivement les établissements offrant des spectacles érotiques)

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X ⁽¹⁾⁽²⁾				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(2) Usage spécifiquement prohibé
11531 - Activités de soutien à la foresterie

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	(1)				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usages spécifiquement autorisés
493 - Entreposage (à l'exception de 49313 - Entreposage de produits agricoles et des établissements entreposant toutes substances présentant un niveau de risque important; incendie, pollution, sécurité publique, etc.)
53113 - Mini-entrepôt libre-service
81131 - Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

MODIFICATIONS	
Règlement 1967-25 (2025-10-09)	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X ⁽¹⁾				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles	X ⁽¹⁾				
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	(2)				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					
MODIFICATIONS					
Règlement 1967-25 (2025-10-09)					

NOTES
<u>Aires industrielles</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Site d'industrie extractive</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
<u>Système de traitement des eaux usées collectif</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(2) <u>Usages spécifiquement autorisés</u>
484 - Transport par camion
48849 - Autres activités de soutien au transport routier

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction	X ⁽¹⁾				
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
Site d'élimination des déchets et dépôts	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(1)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement	(2)				
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde	X				
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication	X				
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
Site d'industrie extractive
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
Système de traitement des eaux usées collectif
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
512 - Industries du film et de l'enregistrement sonore (exclusivement les établissements de production à caractère pornographique)
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
711 - Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (exclusivement les établissements offrant des spectacles érotiques)

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	X				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	0.5				

MODIFICATIONS					

NOTES	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(2)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(2)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		(2)			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Site d'industrie extractive
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(2)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Site d'élimination des déchets et dépôts
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		(2)			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	6	10			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(2)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
Source d'eau potable
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Site d'élimination des déchets et dépôts</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	15			
Arrière	15	15			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction	X ⁽¹⁾				
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Site d'élimination des déchets et dépôts
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation		(2)			
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		(3)			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
Site d'industrie extractive	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
611 - Services d'enseignement	
(3) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
Forêt expérimentale	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	X
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction	X ⁽¹⁾				
I4 - Gestion des matières résiduelles	X ⁽²⁾				
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
(2) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		(2)			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail	(1)				
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère	(2)				
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux	X				
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	3				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
445292 - Confiserie et détaillants de noix
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
311351 - Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction	X				
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Site d'industrie extractive
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Aires industrielles	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
Site d'élimination des déchets et dépôts	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
Site d'industrie extractive	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		(2)			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		(3)			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement l'atocatière ou culture de canneberge (gaulthérie)
(3) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
Forêt expérimentale

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		(2)			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Site d'industrie extractive
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement l'atocatière ou culture de canneberge (gaulthérie)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	15			
Arrière	15	15			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(2)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	(3)				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(2) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)
(3) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
Forêt expérimentale

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<u>Aires industrielles</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie		X			
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS	
Règlement 1962-25 (2025-07-10)	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Aires industrielles
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<u>Aires industrielles</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Site d'élimination des déchets et dépôts</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Site d'industrie extractive</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction	X ⁽¹⁾				
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction	X ⁽¹⁾				
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	(1)				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) Usage spécifiquement autorisé
11133 - Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) exclusivement la culture de petits fruits (bleuets)

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	X
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Source d'eau potable	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie	X				
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif	X				
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
<p>(1) <u>lot déstructuré</u></p> <p>Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.</p>

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Site d'industrie extractive	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	
(1) <u>lot déstructuré</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage	X				
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) <u>lot déstructuré</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) <u>lot déstructuré</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) <u>lot déstructuré</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale	X ⁽¹⁾				
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture		X			
A2 - Élevage		X			
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	15			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
(1) <u>lot déstructuré</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 19 - Zones agricoles et îlots déstructurés.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	15			
Arrière	15	15			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
Des dispositions s'appliquent pour les îles : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
Des dispositions s'appliquent pour les îles : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

MODIFICATIONS					

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X ⁽¹⁾				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif		X			
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15	10			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	2			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1962-25 (2025-07-10)	

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS	
Règlement 1991-26 (2026-05-22)	

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
Habitation légère de loisir et véhicule récréatif
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives	X				
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif	X				
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Site d'industrie extractive</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 3 - Dispositions générales et spécifiques aux usages.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel	(1)				
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif	X				
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
(1) Usage spécifiquement autorisé	
813 - Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	X
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif	X				
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Habitation légère de loisir</u>	
L'habitation légère de loisir est autorisée selon des dispositions spécifiques : voir chapitre 7 - Bâtiments accessoires.	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport	(1)				
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
Des dispositions s'appliquent pour les îles : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>	
22111 - Production d'électricité	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport		(1)			
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES
Dispositions spécifiques relatives aux usages
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
<u>Source d'eau potable</u>
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.
(1) <u>Usage spécifiquement autorisé</u>
22111 - Production d'électricité

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	X
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X ⁽¹⁾				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	(1)				
Arrière	15				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2,5				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Immeubles présentant des nuisances</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
(1) Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	X
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
<u>Aires industrielles</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	
<u>Dispositions spécifiques relatives aux usages</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	X

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	6/6	6/6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Source d'eau potable</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture	X				
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	10/10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation	X				
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	15				
Arrière	10				
Latérales	6/6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature					
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration	X				
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives	X				
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif	X				
REC2 - Récréatif extensif	X				
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	10/10	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Source d'eau potable</u>	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 18 - Zones de contraintes.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	(1)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
(1) <u>Marges latérales</u>	
Les marges sont de 3/3 lorsque le terrain possède une largeur de moins de 30 m.	
Les marges sont de 6/6 lorsque le terrain possède une largeur de 30 m et plus.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X ⁽¹⁾				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	(2)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
(1) La construction d'une résidence de villégiature est autorisée seulement sur des lots cadastrés avant le 2 novembre 2015 et conformes au <i>Règlement de lotissement</i> .	
(2) <u>Marges latérales</u>	
Les marges sont de 3/3 lorsque le terrain possède une largeur de moins de 30 m.	
Les marges sont de 6/6 lorsque le terrain possède une largeur de 30 m et plus.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	(1)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
(1) <u>Marges latérales</u>	
Les marges sont de 3/3 lorsque le terrain possède une largeur de moins de 30 m.	
Les marges sont de 6/6 lorsque le terrain possède une largeur de 30 m et plus.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation		X			
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X	X			
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10	10			
Arrière	10	10			
Latérales	(1)	10/10			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
<u>Terres publiques</u>	
Le locataire d'une terre publique doit respecter les dispositions du <i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i> (RLRQ, c. T-8.1, r. 7), notamment pour la distance minimale à respecter pour une résidence de la limite du littoral, pour la voie d'accès et le déboisement.	
(1) <u>Marges latérales</u>	
Les marges sont de 3/3 lorsque le terrain possède une largeur de moins de 30 m.	
Les marges sont de 6/6 lorsque le terrain possède une largeur de 30 m et plus.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	X
Territoire d'intérêt esthétique	
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	X
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

GROUPES ET SOUS-GROUPES D'USAGES					
R - RÉSIDENTIEL					
R1 - Unifamiliale					
R2 - Bifamiliale					
R3 - Trifamiliale					
R4 - Multifamiliale					
R5 - Maison mobile					
R6 - Villégiature	X				
R7 - Communautaire					
R8 - Maison de chambres					
R9 - Petite habitation					
C - COMMERCIAL					
C1 - Commerce de vente au détail					
C2 - Commerce de service					
C3 - Commerce de gros					
C4 - Bureau et service professionnel					
C5 - Commerce d'hébergement					
C6 - Commerce de restauration					
C7 - Commerce lourd					
C8 - Commerce axé sur les véhicules					
C9 - Commerce pétrolier					
C10 - Commerce de divertissement					
I - INDUSTRIEL					
I1 - Industrie légère					
I2 - Industrie lourde					
I3 - Industrie d'extraction					
I4 - Gestion des matières résiduelles					
T - TRANSPORT ET COMMUNICATION					
T1 - Transport et communication					
P - PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1 - Administration publique et éducation					
P2 - Santé et services sociaux					
P3 - Services religieux					
P4 - Activités culturelles					
P5 - Service public et transport					
P6 - Activités touristiques et sportives					
REC - RÉCRÉATIF					
REC1 - Récréatif intensif					
REC2 - Récréatif extensif					
A - AGRICOLE					
A1 - Culture					
A2 - Élevage					
F - FORESTIER					
F1 - Foresterie					
CO - CONSERVATION					
CO1 - Conservation					
IMPLANTATION					
MODE D'IMPLANTATION					
Isolé	X				
Jumelé					
Contigu					
MARGES					
Avant	10				
Arrière	10				
Latérales	(1)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Nombre d'étages maximal	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)					

MODIFICATIONS					

NOTES	
Dispositions spécifiques relatives aux usages	
Des dispositions s'appliquent : voir chapitre 4 - Dispositions spécifiques par zones.	
(1) <u>Marges latérales</u>	
Les marges sont de 3/3 lorsque le terrain possède une largeur de moins de 30 m.	
Les marges sont de 6/6 lorsque le terrain possède une largeur de 30 m et plus.	

TERRITOIRES D'INTÉRÊT OU À CONTRAINTES	
Site archéologique	X
Territoire d'intérêt culturel	
Territoire d'intérêt écologique	
Territoire d'intérêt esthétique	X
Territoire d'intérêt historique	
Zone à risque de mouvement de sol	X
Zone inondable	
Réseau routier supérieur	
Voie ferrée	
Sentier récréatif de motoneige et de VTT	
Véloroute	

RÈGLEMENTS PARTICULIERS	
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	X